



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisations salariales du Ségur de la santé

Question écrite n° 44964

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'attribution des revalorisations salariales dans le cadre du Ségur de la santé. Si un certain nombre de professionnels de santé ont, à juste titre, fait l'objet d'un élargissement de la prime Ségur de 183 euros nets, ainsi que cela a été annoncé le 18 février 2022, il n'en demeure pas moins que plusieurs professionnels demeurent exclus de ce dispositif. Cela est notamment le cas des veilleurs de nuit, des agents d'entretien ou encore des cuisiniers. Or ces derniers font pleinement partie des équipes éducatives des structures concernées et œuvrent aussi à un meilleur accompagnement médico-social. Cette situation, créant de nouvelles disparités, semble donc injuste à plusieurs niveaux et laisse à penser que ces métiers ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Aussi, il souhaite lui demander s'il compte inclure ces professionnels dans le cadre des revalorisations salariales s'inscrivant dans le Ségur de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Vigier](#)

Circonscription : Haute-Loire (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44964

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1811

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)